



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**budget : fonctionnement**

Question écrite n° 21003

## Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les effectifs des services du Trésor public. Il apparaît en effet que les effectifs des services du Trésor, pour la période 1988 à 1998, ont vu disparaître près de 1 650 emplois. Pour les deux derniers budgets ainsi que pour le projet de loi de finances 1999, soit trois exercices, les suppressions atteindraient le chiffre de 849 emplois nets (dont 226 en 1999). Cela est d'autant plus préoccupant que la minoration des effectifs porte essentiellement sur les cadres B et C (encadrement et exécution), ce qui réduit la potentialité réelle des services du Trésor public, réseau de proximité s'il en est. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend, dans ce cadre, proposer.

## Texte de la réponse

Les actions de modernisation des procédures et d'adaptation des structures dans lesquelles se sont inscrits les services financiers ont effectivement permis de dégager des gains de productivité. Elles ont permis aux pouvoirs publics de procéder à des suppressions d'emplois qui, dans une politique générale de stabilisation des effectifs de la fonction publique en rupture avec la politique de compression suivie par le gouvernement précédent, a rendu possible la création d'emplois dans d'autres secteurs prioritaires qui ont moins que d'autres la possibilité de réaliser des gains de productivité (justice, enseignement supérieur...). Ces suppressions sont accompagnées de créations et de transformations d'emplois, d'une part, et de requalifications des emplois, d'autre part. Pour ce qui concerne les services du Trésor, la généralisation de la micro-informatique dans les trésoreries et le développement de procédures télégérées intégrées ont contribué, tout en générant des gains de productivité, à renforcer l'efficacité de ce réseau. Des redéploiements significatifs ont ainsi pu être opérés pour répondre aux nouvelles missions confiées à ces services, telles que le contrôle financier déconcentré, les missions d'expertise économique et financière et des transferts d'attribution des recettes locales des douanes. Ce sont ces mesures de modernisation, combinées à l'adaptation des modalités de gestion des trésoreries, qui permettront au réseau du Trésor public de rester un service de proximité et de préserver le niveau de qualité de ses prestations au bénéfice des usagers et des élus. Enfin, la loi de finances pour 1999 a prévu une sensible révision à la hausse des crédits de fonctionnement de ces services par rapport aux années précédentes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Derosier](#)

**Circonscription :** Nord (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21003

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 novembre 1998, page 5963

**Réponse publiée le** : 19 avril 1999, page 2335